

Information sur la DEMANDE DE BOURSE NATIONALE D'ÉTUDE de LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Année scolaire 2019/2020

Attention !!! la demande de Bourse sera rapportée sous pli séparé lors de l'inscription définitive des nouveaux élèves début juillet ou adressée

au Lycée Horticole de Lyon-Dardilly

Bourse LYCÉE

26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY

pour le lundi 19 août 2019 dernier délai

 **Toute demande non reçue dans les délais ne sera pas étudiée.**

La réglementation sur les bourses de lycée est désormais identique à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole.

IMPORTANT ! Dans le cadre de la gestion des demandes de bourses pour la rentrée scolaire 2019, une famille qui présente une notification d'ouverture de droit du MENESR est donc dispensée de complétude du formulaire CERFA 11 779*04.

Lexique des abréviations :

CERFA : c'est le dossier de bourse **EA** : Enseignement Agricole **EN** : Education Nationale

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

MENESR : Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Votre enfant entre en	en 2018/2019, il était en classe de	Ce que vous devez faire
Seconde	3 ^{ème} de l' EA	Dossier CERFA à compléter suivant Instruction du MAAF
Seconde	3 ^{ème} de l' EN	L'élève doit présenter une décision d'ouverture de droit à BCS du MENESR . Reprise de la décision. Pas de réinstruction
Seconde	il redouble la seconde	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF
Première	Il était en seconde EA ou EN	Poursuite du droit à bourses ouvert (reconduction) Reprise de la décision. Pas de réinstruction.
Première	il s'agit d'une réorientation	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF .
Première	Il était en CAPA2	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF .
Première	Il redouble sa première	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF .
Terminale	Il était en première	Poursuite du droit à bourses ouvert (reconduction) Reprise de la décision. Pas de réinstruction.
Terminale	Il redouble sa terminale	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF .
Terminale	Il s'agit d'une réorientation	Dossier CERFA à compléter, instruction MAAF .

Les demandes seront étudiées début septembre et **la décision d'attribution ou de refus de la bourse vous sera transmise courant novembre.**

Afin de connaître précisément la faisabilité de la demande, une simulation peut être réalisée à l'adresse suivante : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php>

En aucun cas cette simulation ne vaut demande de bourse.

Le dossier de demande d'aide à la scolarité est le formulaire cerfa 11779*04 à télécharger sur le site du ministère de l'agriculture : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11779.do

Concernant les pièces à joindre, fournir **obligatoirement la photocopie intégrale de l'avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu 2017** et, selon votre situation familiale et/ou financière, les pièces justificatives correspondantes (cf. **page 2 du dossier**).

Informations sur la BOURSE AU MÉRITE

Ce complément de bourse peut être attribué aux élèves **Boursiers** les plus méritants (avoir obtenu au diplôme national du brevet la **mention Bien** ou **Très Bien**). Vous devrez indiquer la mention sur **la page 1** du dossier de bourse au **paragraphe 2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève**.